



PA13-LA FISCALITE DES PRODUITS ENERGETIQUES (TGAP-ACCISES)

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

Collaborateurs des services Douane et fiscalité, logistique, comptabilité, chefs de dépôt, etc. dans le secteur des produits énergétiques.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- comprendre la réglementation et les obligations réglementaires pour les échanges de produits énergétiques : champ d'application, dispositif de contrôle français et européen, sanctions possibles ;
- gérer la fiscalité énergétique dans l'entreprise ;
- mettre en place une fiche de suivi pour mieux dialoguer avec les services locaux des Douanes.



Description

I. TAXATION DES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES

- Taxation des Produits Énergétiques
- Projet de Directive « Taxation de l'Énergie »

II. LE RÉGIME GÉNÉRAL D'ACCISES

III. LA DÉMATÉRIALISATION DU DAA - EMCS/GAMMA

IV. LA FISCALITÉ APPLICABLE AUX PRODUITS ÉNERGÉTIQUES

- TICPE
- TICGN
- TICFE
- TICC
- TVA Précompte

V. LA CONTRIBUTION CLIMAT ÉNERGIE

VI. LES EXONÉRATIONS DE TIC

- Double usage
- Production d'Électricité
- Fabrication de produits minéraux non métalliques
- Avitaillement Maritime et Aérien exonéré

VII. RÉGIME D'EXONÉRATION DE TIC POUR UN USAGE AUTRE QUE CARBURANT ET COMBUSTIBLE

VIII. LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

- TGAP Air
- TGAP Lubrifiants





- TGAP Déchets

IX. LE RÉGIME FISCAL DES BIOCARBURANTS

Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Avoir une expérience dans le secteur de la chimie et du commerce international.

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.